

(*Lettre Circulaire.*)

MONSIEUR,

DEPUIS la publication de notre Mandement du 12 Mai 1830, nous avons reçu de Rome quelques nouvelles informations sur l'état présent du Calendrier Romain, que nous nous empressons de vous communiquer.

Le nouvel office de St. Pierre Damien, approuvé par le Pape Léon XII, et élevé au rit des Doubles-mineurs *de præcepto*, a été fixé au 23 Février ; et les deux offices de St. Thomas de Villeneuve, (22 Septembre), et de St. André Avellin, (10 Novembre), de Sémi-doubles qu'ils étaient, ont été élevés au rit des Doubles-mineurs. Nous avons aussi reçu un supplément à la VIe. Leçon de l'office de St. Bernard (20 Août), déclaré, par le Pape Pie VIII., Docteur de l'Eglise, sous le rit des Doubles-mineurs.

En vous faisant part de ces changements, nous sommes persuadé que vous vous ferez un devoir de vous y conformer, tant pour la récitation de l'office divin, que pour la célébration de la Sainte Messe.

Vous recevrez, avec la présente, deux exemplaires de l'office de St. Pierre Damien, une feuille contenant l'addition à faire à celui de St. Bernard, et la rubrique des Messes qui correspondent à ces deux offices.

Je suis, bien parfaitement,

MONSIEUR,

Votres très-humble et très-obéissant serviteur,

✠ **BERN. CL. Ev. de Québec.**

A Québec, le 1 Juillet 1831.

Pour vraie copie.

A Monsieur

